



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Conseil national des universités

Question écrite n° 5411

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la nécessité de reorganiser la 14e section du Conseil national des universités, qui concerne l'enseignement des langues romanes. La forte augmentation du nombre des enseignants d'espagnol telle qu'on peut l'observer depuis quelques années justifie en effet que soit repensée l'organisation de cette section. Ainsi serait-il souhaitable de donner à l'espagnol une représentation en conformité avec l'importance numérique de ses enseignants sous la forme d'une section indépendante et de créer, par voie de conséquence, une section pour les autres langues romanes. Cela permettrait aussi de rééquilibrer les unités de langues, en donnant notamment une meilleure représentation, au sein des instances délibératives du Conseil national des universités et des commissions dites de spécialistes, aux autres langues romanes comme l'italien ou le portugais. A cette fin, il lui demande s'il peut envisager de reorganiser la 14e section du Conseil national des universités.

Texte de la réponse

La représentation respective du portugais et de l'espagnol au sein de la 14e section du conseil national des universités pose effectivement un problème particulier compte tenu de la disparité des effectifs entre les différentes spécialités. En effet, relèvent de cette 14e section 358 enseignants-chercheurs en espagnol, 152 en italien, 42 en portugais, 7 en roumain et 221 en langues et littératures romanes. Mais cette question ne pourra être réglée que dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'organisation du conseil national des universités.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5411

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 1993, page 2769

Réponse publiée le : 18 juillet 1994, page 3680